



VENDREDI 27 MARS 2009

STAGE de formation syndicale

À Bordeaux (Athénée Municipal)

**proposé par SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp- FSU,
avec la participation de la FCPE 33 et de l'AGEEM 33**

TOUS POUR L'ÉCOLE MATERNELLE !

Au vu des attaques lancées contre l'école maternelle et ses personnels, plusieurs organisations syndicales et associations se sont réunies pour mener ensemble une réflexion sur la spécificité, l'importance et l'avenir de l'école maternelle dans notre société.

« Premières réussites et premières difficultés à l'école maternelle »
Conférence par **Christine Passerieux**, conseillère pédagogique à Paris,
membre du GFEN, auteur avec M. Lilbratti de :
« Les chemins des savoirs en maternelle », ed. La chronique sociale

Ateliers de débat et réflexion

Quelle place pour l'école maternelle

au sein de la famille et de la société ?

Avec: Jean-Marie Darmian, maire de Créon — Michel Hilaire, Conseiller général, élu de St Pierre d'Aurillac — CAF / Animatrice: Annie Serres

Ecoles maternelles et collectivités: constats et attentes

Avec : Mme Barthélémy, adjointe aux affaires scolaires à Cenon — M. Sendrey, du service Education de la mairie de Cenon — Françoise Berisset, ATSEM à Blanquefort / Animatrice: Céline Gravellier

En quoi l'école maternelle nécessite-t-elle une formation

et une organisation spécifiques ?

Avec: Véronique Boiron, professeur à l'IUFM d'Aquitaine — Françoise Queille, directrice de l'école mat C.Vernet Bordeaux — Nadine Massonnière, Présidente AGEEM 33 / Animatrice: Nathalie Zema

Pourquoi entrer à l'école maternelle à 2 ans ?

Avec : Martine Alcorta, maître de conférences Bordeaux II — Hélène Alcon enseignante en zone rurale — Anne Graëlls, conseillère pédagogique en ZEP / Animatrice: Laurence Boué

Compte rendu des ateliers

**Du stage de formation syndicale « tous pour la maternelle » du 27 mars 2009
organisé par le SNUIPP, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, l'AGEEM, la FCPE**

Atelier 1 : la place de l'école maternelle dans la famille et la société

Avec: Jean-Marie Darmian, maire de Créon — Michel Hilaire, Conseiller général, élu de St Pierre d'Aurillac — CAF / Animatrice: Annie Serres

L'école maternelle apparaît tout aussi nécessaire de nos jours qu'autrefois.

Au niveau économique, elle favorise la vie professionnelle des femmes. Le taux de natalité en France est le plus élevé d'Europe. La possibilité de travailler et d'avoir une structure d'accueil pour les enfants renforce ce taux.

Les parents se montrent satisfaits à plus de 75%, qu'ils soient de gauche ou de droite d'ailleurs.

Pour les enseignants, les apports de l'école maternelle se situent au niveau de la socialisation, du vivre ensemble, de la maîtrise de la langue et des fondements d'une culture commune. L'essentiel porte sur le sens des apprentissages ainsi que la méthodologie pour apprendre.

Il faut mentionner également son rôle dans la prévention et le traitement de la difficulté scolaire. Une étude récente de l'INRP montre aussi que les performances des élèves de milieux populaires dépendent davantage de l'école que de la famille.

Pour les élus, l'essentiel est dans la proximité et le lien social.

L'entrée à l'école constitue une rupture par rapport à d'autres structures qui n'ont pas légalement le droit de faire de l'apprentissage mais plutôt de l'éveil. En cette période où la rentabilité est devenue une valeur dominante, il faut réaffirmer que l'éducation des jeunes enfants est primordiale.

Si l'on veut former des futurs citoyens sociables, responsables, dotés de culture et d'esprit critique, l'enfant doit être une des priorités politiques publiques. Or, le gouvernement actuel a décidé de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique. Il a fait le choix idéologique d'une société utilitaire fonctionnant avec 50% de diplômés et 50% de citoyens corvéables à merci. Et cela a de lourdes conséquences sur l'école.

Si sur le plan pédagogique, défendre l'école maternelle dans nos pratiques quotidiennes, c'est privilégier l'objectif de favoriser la construction de la pensée des élèves en interaction avec leurs pairs et avec l'adulte, l'actualité nous amène à la défendre sur un terrain plus global. En effet même si le Ministère de l'Education décline ses réformes par grignotage des acquis, nous devons mettre en avant leur cohérence dans une vision libérale de l'éducation contraire à l'égalité républicaine.

L'accueil en TPS va encore chuter alors que des secteurs entiers du territoire n'ont aucune autre structure d'accueil à proposer aux familles. Nous sommes bien à un tournant : on veut en finir avec le droit à l'éducation publique, laïque et gratuite pour tous.

D'ailleurs, la Cour des Comptes interroge sur le coût du projet de jardins d'éveil car il est incontestable que l'école reste le moins cher des modes d'accueil (4570 euros par enfant contre 13 368 euros minimum pour une structure Petite Enfance). Cependant, 100 jardins d'éveil viennent d'être budgétisés, avec 8000 places pour 2012 qui seront payantes pour les familles et financées par les collectivités locales. La décentralisation qui devait fondamentalement permettre une cohérence locale (la maternelle en est un bel exemple d'ailleurs) se résume à un transfert des charges de l'Etat sur les collectivités locales.

Le projet initial a été revu à la baisse en raison de la forte mobilisation des enseignants et des parents dès son annonce.

Parallèlement, les crèches vont pouvoir désormais accueillir 20% d'enfants supplémentaires. Quant aux assistantes maternelles, elles peuvent demander un agrément au Conseil Général pour s'occuper de 4 enfants. Les élus girondins présents à la tribune ont affirmé qu'ils seront vigilants.

Des communes sont tentées de vendre leurs structures à des entreprises privées. Se pose alors la question du maintien de la qualité des services, rarement compatible avec les bénéfiques. Là, les élus peuvent agir sur le cahier des charges en insistant sur la qualité et la formation des personnels.

On voit que la volonté de s'ajuster à l'Europe est très forte. Il est vrai qu'avec 98% des enfants scolarisés en petite section en France, nous sommes vraiment une exception, reconnue dans le monde entier pour ses réussites et d'ailleurs certains pays comme l'Allemagne, aimeraient s'en inspirer.

Dans les pays nordiques, il existe un droit opposable à la garde d'enfants.

En France, ce thème de campagne cher à Nicolas Sarkozy a déjà évolué :

il s'agit désormais d'un simple droit d'accueil. Il est clair désormais que beaucoup de familles ne verront pas ce droit se concrétiser faute de moyens.

Nous devons avoir des exigences sur la qualité de l'accueil en maternelle (réduction des effectifs, maintien des RASED) mais aujourd'hui, la priorité de faire converger les luttes dans les différents secteurs de l'Education est apparue évidente. Les enseignants peuvent en être le moteur en tant que professionnels. De nombreuses actions et rencontres ont eu lieu avec les parents d'élèves dans tout le département (Nuit des écoles, etc).

Il faut les amplifier.

Les modalités d'information aux parents sont à améliorer, notamment en direction des familles défavorisées qui participent peu. Les modalités d'action des enseignants doivent aussi leur permettre de s'engager massivement car c'est l'avenir de l'école publique qui se joue aujourd'hui.

Atelier 2 : Écoles et collectivités : constats et attentes

Avec : Mme Barthélémy, adjointe aux affaires scolaires à Cenon — M. Sendrey, du service Éducation de la mairie de Cenon — Françoise Berisset, ATSEM à Blanquefort / Animatrice: Céline Gravellier

Le rôle de la commune au quotidien

Cadre général :

la commune doit assumer le fonctionnement de l'école au quotidien : construction et entretien des locaux, financement des sorties, du matériel, du personnel territorial...

Ce fonctionnement est laissé à l'appréciation du conseil municipal, et s'actualise dans un budget discuté, décidé et voté annuellement (la Dotation Globale de Fonctionnement que les collectivités reçoivent de l'État ne couvre pas la charge).

le Maire détient le pouvoir et le devoir d'inscription.

Mme Barthélémy (Maire-adjointe aux affaires scolaires à Cenon) rappelle les charges budgétaires croissantes pesant sur les communes dont les ressources sont limitées et contraintes (poids de la fiscalité) nonobstant les arbitrages budgétaires entre les différents postes de dépenses. En outre les revirements de la politique ministérielle (suppression du samedi matin, mise en place de l'aide personnalisée, de l'accompagnement éducatif et du SMA) exigent des communes des adaptations rapides, au prix de complexités fortes, et de sur-coûts pour la collectivité.

Les ATSEM un personnel indispensable dont le temps d'intervention en classe est souhaité à la hausse

Leur formation, leur recrutement

Cadre légal :

personnels territoriaux rémunérés par les communes

le décret de 1992, aujourd'hui en vigueur, préconise que toute personne intervenant dans les écoles maternelles soit titulaire du CAP « petite enfance » (certification que la VAE permet aussi d'obtenir). Il prévoit en outre que la réussite au concours territorial d'ATSEM conditionne la titularisation.

Dans la réalité des faits :

certaines communes recrutent sans condition de diplôme

Mme Barthélémy précise que même en situation urgente de remplacement le recrutement doit se faire prioritairement sur la base de « la capacité à travailler auprès des enfants et des enseignants »

L'élaboration des emplois du temps : des situations complexes dans leurs mises en place, variées dans leur modalité, concrètes et épanouissantes lorsqu'elles résultent d'un véritable partenariat. Des situations hétérogènes sont décrites. Où placer le curseur entre une collaboration de 25 ans liant une maîtresse et son atsem et un système de rotation dans lequel les agents

territoriaux changent de classe tous les jours ? La mise en place des emplois du temps des atsem est parfois décrite comme un « casse-tête », l'ultime dérive étant de concevoir sa classe en fonction des impératifs des activités atsem (ménage, repas..).

Il est rappelé que le directeur élabore ces emplois du temps chaque année, en partenariat avec la Mairie. Un exemple de charte co-élaborée entre les différents acteurs de la maternelle et votée en CDEN est citée à l'appui d'une démonstration où une concertation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école peut servir de cadre de référence.

Les charges croissantes à l'actif des communes se traduisent par une baisse du temps d'intervention en classe. Les enseignants rappellent la nécessité de la collaboration d'une atsem par classe et plaident pour une hausse du temps d'intervention.

La mise en place des jardins d'éveil ou la menace de la disparition de l'école maternelle

Pour certains, une tentation :

Les collectivités territoriales pourraient ainsi bénéficier de subventions de la CAF et de la participation financière des familles (en fonction du quotient familial) induite par cette contractualisation.

Pour les élus un « nouveau service » rendu aux administrés dans la course à la réélection.

Pour nous, un scénario pouvant conduire à la suppression de l'école maternelle :

L'accueil des 2-3 ans est concerné par le dispositif. La problématique pourrait être étendue aux 3-4 rendant inutile le maintien de la structure « école maternelle » pour les 5-6 ans qui rejoindraient l'école élémentaire (avec leurs enseignants) pour commencer la pré-lecture!

Contrairement à la situation dans les écoles, quid des conditions d'accueil si les 2 parents ne travaillent pas ? De l'admission des enfants dont les parents ne peuvent pas payer ?

L'enseignement privé sous contrat a par ailleurs fait valoir sa capacité et sa tradition d'accueil du tout-petit dès 18 mois!

Nous prenons acte du fait que tout n'est pas joué sur cette question et donc :

Nous remarquons qu'on oppose à l'école la problématique des rythmes du « tout-petit », mais elle questionne aussi les autres types d'accueil collectif type « jardin d'éveil ». Donc elle ne peut pas en être la caution.

Nous réaffirmons la spécificité de l'école maternelle comme lieu d'éducation, d'instruction, d'apprentissages et pas seulement de socialisation ou d'animation comme le serait les « jardins d'éveil ».

Notre école maternelle, exception dans le paysage européen, nous est enviée et Outre-Rhin, les Allemands sont tentés par cette voie.

Nous nous questionnons sur la scolarisation obligatoire dès 3 ans, tout en n'écartant pas l'accès aux enfants de deux ans, en respectant leur spécificité et sans qu'ils servent de variable d'ajustement de la carte scolaire.

En conséquence :

Nous devons faire un effort de pédagogie auprès des parents d'élèves et plus largement de nos concitoyens pour rappeler que l'école maternelle est le lieu des premiers apprentissages et qu'elle a des effets déterminants sur la suite de la scolarité.

Atelier 3 : En quoi l'école maternelle nécessite elle une formation et une organisation spécifique ?

**Avec: Véronique Boiron, professeur à l'IUFM d'Aquitaine —
Françoise Queille, directrice de l'école mat C.Vernet Bordeaux —
Nadine Massonnière, Présidente AGEEM 33 / Animatrice: Nathalie Zema**

La formation est au cœur de l'actualité. Malgré le recul du ministre, la mastérisation laisse présager une formation encore plus éloignée des spécificités de l'école maternelle, qu'elle devrait au contraire mettre en avant.

Un constat s'impose : les pe2 doivent être formés sur un terrain plus proche de la réalité (ZEP), permettant d'entrevoir la diversité des situations sur le terrain. Les stagiaires se retrouvent en stage filé, parachutés sans formation, se raccrochant à des outils figés (type fiche toute prête d'internet ; il faut faire quatre ateliers...). Ces pe2 ne servent que de moyens de remplacement pour permettre la décharge des directeurs. Bilan : mécontentement des deux côtés, les directeurs qui n'avaient pas prévus leurs fonctions de « tuteur » et des jeunes collègues démotivés.

Depuis janvier 2006, un référentiel définit 10 compétences attendues de l'enseignant : enfin est reconnu la complexité et la variété de notre métier ; un métier qui s'apprend et qui va plus loin que la simple transmission des savoirs. Les gestes professionnels ne s'apprennent pas seulement en formation initiale mais tout au long de sa carrière. Il faut donc se former toute sa vie.

Le bilan de ce constat : l'université seule ne peut répondre aux besoins de cette formation spécifique. Les idées reçues sur le métier d'enseignant en maternelle sont légions, le besoin d'une formation commune maternelle/élémentaire s'impose, les IEN dont la mission est aussi la formation peuvent assurer le lien entre les structures maternelles et élémentaires. La nécessité d'une meilleure connaissance du développement de l'enfant entre 2 et 7 ans s'impose autant chez les formateurs que chez les stagiaires. D'autres notions plus théoriques doivent faire partie de la formation : rôle de l'affect dans les apprentissages, développement intellectuel, psychique et cognitif de l'enfant, comment le langage permet le développement de la pensée...

Le manque de thèse en didactique sur la maternelle montre le mépris de la recherche et même de la société pour une école fondamentale qui n'a jamais aussi bien fonctionné qu'aujourd'hui. L'épanouissement de l'enfant qui apprend, ces valeurs, ces codes que transmet l'école maternelle sont une étape clé dans la vie d'un futur citoyen.

Il faut être fier de défendre les spécificités de l'école maternelle en incluant dans la formation l'histoire de cette école maternelle, de son organisation si particulière : ateliers, rituels, coin jeu...mais aussi la culture de l'école maternelle. Former les stagiaires au travail en équipe, aux relations avec les familles et les partenaires (collectivités territoriales...) est primordial. Nous devons faire coexister les valeurs de la famille et les valeurs de l'école.

La formation que nous souhaitons, que nous revendiquons prend du temps et exige de la qualité. Elle doit être initiale et continue, c'est l'enjeu de l'avenir de l'école maternelle.

Atelier 4 : Pourquoi entrer à l'école maternelle à 2 ans ?

Avec : Martine Alcorta, maître de conférences Bordeaux II — Hélène Alcon, enseignante en zone rurale — Anne Graëls, conseillère pédagogique en ZEP / Animatrice: Laurence Boué

Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et école maternelle :

Les EAJE ont pour fonction la garde et l'éveil des enfants. En France, les enfants de « 2 ans » y sont les plus âgés. Ils peuvent répondre aux soucis de garde des familles (fonctionnement pendant les vacances) Ils sont onéreux : 13 368 € par enfant. Ils existent dans d'autres pays européens des subventions ainsi que des avantages fiscaux pour les familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants et n'utilisent pas les EAJE.

La maternelle a une tout autre fonction. Les enfants entrent dans les apprentissages, ils ne sont plus uniquement dans le faire mais dans la conceptualisation. Son coût est moindre : 4570 € par élève.

La scolarisation précoce obtient des réussites :

Les études menées jusqu'à présent montrent que la scolarisation à 2 ans a des influences sur la réussite des élèves quelles que soient les catégories sociales accueillies (compréhension orale, familiarisation avec l'écrit, concept de temps et d'espace, compréhension numérique).

63 % des élèves scolarisés 1 an à la maternelle ont une scolarité normale contre 79 % pour les élèves qui y ont été scolarisés 4 ans.

En RAR et RRS, la fonction sociale et intégrante de l'école est indéniable. Les collègues font état de leurs propres expériences sur les réussites des élèves entrés à 2 ans par rapport aux autres. Les 2 catégories qui en tirent le plus de profit sont les enfants issus de l'immigration et les enfants de milieux favorisés, même si les premiers en font moins usage que les seconds.

Les détracteurs de la maternelle mettent en avant le fait que la différence de réussite, entre les élèves entrés à 2 ans et ceux entrés à 3 ans, est relativement faible et ne perdure pas au collège.

D'autres la « relation mère enfant » alors que les recherches en psychologie de l'enfant montrent que le bébé développent très tôt des attachements multiples.

L'école maternelle est à améliorer:

« L'école à 2 ans, oui, mais pas pour tous les enfants et pas dans toutes les écoles » Agnès Florin

- problème de la formation des maîtres sur la spécificité des élèves de « 2 ans »
- problème institutionnel : notre administration vient de changer le règlement intérieur de l'école maternelle et tente de la primariser alors que l'ancien additif tenait compte de sa spécificité.
- problème de rythme scolaire : la longueur de la journée est inadaptée aux enfants de cet âge
- problème de la rentrée : demande de rentrées échelonnées sur plusieurs jours, quelques heures par jour seulement, rentrées plus tard dans l'année... etc
- problème de l'intégration avec d'autres élèves d'âge différent.

- problème de la propreté : l'accès y est refusée au prétexte qu'ils ne sont pas propres alors que souvent cela se règle à l'entrée à l'école au contact des autres
- problème des locaux souvent inadaptés aux enfants de cet âge d'où le rôle des conseils d'école pour l'aménagement (mais problème de budget et de choix des municipalités)
- l'indigence des nouveaux programmes par rapport à ceux de 2002
- problème des effectifs trop chargés : la scolarisation des « 2 ans » ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'en groupe restreint (15 élèves)

La préparation de la 1^{ère} rentrée est primordiale. Les collègues mettent en avant l'intérêt de réunion avant avec les parents pour les sécuriser et l'accueil des futurs élèves au 3^{ème} trimestre (école ouverte, passerelles avec crèches, relations avec nounous...etc)

La situation de la maternelle en Gironde :

Elle est catastrophique du point de vue de l'accueil des « 2 ans » en chute libre d'année en année. Elle était de 25 % il y a 15 ans et sera de 7,5 % l'année prochaine.

Elle est la conséquence de la situation particulière de la Gironde qui est au 95^{ème} rang en ce qui concerne le nombre d'élèves par classe. Pour une ouverture de classe il faut 32 élèves de moyenne dans l'école et on peut avoir jusqu'à 30 élèves après fermeture (25 en ZEP).

Quelques ex :

1405 élèves de « 2 ans » seront scolarisés à la rentrée 2009 contre 2017 à la rentrée 2008 (-612),

235 écoles accueilleront des « 2 ans » contre 321 à la rentrée 2008 (- 86 écoles).

L'accueil des « 2 ans » devient variable d'ajustement, ils sont de plus en plus rarement comptés dans les effectifs : avec des classes de plus en plus chargées, les collègues ne prennent plus les « 2 ans » !

En période de carte scolaire, les écoles doivent se mobiliser pour obtenir des postes.

La politique actuelle de casse du service public :

Alors que l'union Européenne se positionne sur l'importance de la scolarisation préprimaire (rapport de l'UE de sept 2006), la France est en train de faire marche arrière.

C'est un choix politique et idéologique de suppression de service public.

L'état se désengage de plus en plus sur les collectivités locales et les familles.

L'école serait faite pour une partie des élèves, ceux destinés à faire des études, les autres deviendraient une main d'œuvre bon marché employable et jetable.

Les réformes Darcos sont là pour mettre en application ce choix d'où l'importance de les combattre.